



**Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie**  
**Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du lundi 11 décembre 2017**

**N° 01 - D 11.12.2017**

*L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à treize heures trente, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.*

**Point à l'ordre du jour :**

**Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017**

**Membres présents :** DUMASY Lise, LBATH Ahmed, BARBIER Emmanuel, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, SOTO Orianna, BRUN Ludovic, VACHAUD Laora, BOLF Edith.

**Membres représentés :** BORRAS Isabelle (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), ROUQUIER Clément (procuration à VACHAUD Laora), BELLON Hélène (procuration à DUMASY Lise), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel), VIANNET Sylvie (procuration à LBATH Ahmed).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres

**Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente**

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017 en annexe ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017.*

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice       | 37 |
| Membres présents          | 16 |
| Membres représentés       | 5  |
| Nombre de votants         | 21 |
| Voix favorables           | 21 |
| Voix défavorable          | 0  |
| Ne prend pas part au vote | 0  |
| Abstention                | 0  |

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017**

Publié le : 09.01.2018

Transmis au Rectorat le :

09.01.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 12 décembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente  
et par délégation  
Le Directeur général des services,  
Joris BENEITE  
Joris Benelle

**Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie**

**Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2017**

**Membres présents :** DUMASY Lise, CARON FASAN Marie-Laurence, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, BARBIER Emmanuel, VUILLEZ Jean-Philippe, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, BRUN Ludovic, GOMES DA SILVA Kilian, ROUQUIER Clément, VACHAUD Laora, GARNIER Jocelyne, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie.

**Membres représentés :** aucun.

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres

**Rapporteur :** Mme Lise DUMASY, Présidente

L'ordre du jour est le suivant :

**Affaires financières**

Budget rectificatif n° 2

La Présidente de l'Université Grenoble Alpes soumet au Conseil d'Administration de l'établissement le Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes et du SID, ainsi que le Budget Rectificatif n°1 du SIMSU.

Pascaline NICOLAS présente le budget principal rectificatif n°2 de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes.

Elle rappelle tout d'abord qu'un premier budget rectificatif a été soumis au conseil d'administration le 22 mai 2017. Il est prévu de présenter le dernier budget rectificatif de déprogrammation budgétaire le 18 décembre 2017 en même temps que le budget initial 2018.

Le budget modificatif est présenté en autorisations d'engagement (plafond pour engager les dépenses) et en crédits de paiement (plafond pour payer ces dépenses).

En ce qui concerne d'une part, les autorisations budgétaires en dépenses :

Le BR2 prévoit l'augmentation de l'enveloppe en autorisations d'engagement de 6 893 140 € et des crédits de paiement de 7 129 158 €.

En ce qui concerne d'autre part, les autorisations budgétaires en recettes :

Le BR 2 prévoit une inscription de recettes à encaisser (RE) de 10 489 408 € ventilées en 6 568 182 € de recettes globalisées et 3 921 226 € de recettes fléchées :

Le Budget Rectificatif n°2 (BR2) de l'exercice 2017 se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement de 7 086 700 € et des recettes de fonctionnement d'un montant de 7 453 525 € portant le total des charges (personnel + fonctionnement) à 462 887 589 € et le total des produits de fonctionnement à 456 696 736 €.

A l'issue du budget rectificatif n° 2 le déficit prévisionnel de l'établissement serait constaté à 6 190 736€ soit une diminution du déficit de 366 825 €.

Pascaline NICOLAS présente ensuite les budgets rectificatifs des établissements rattachés.

Deux SACD sont concernés : le SID et le SIMSU.

Le BR2 ne modifie pas le résultat ni la variation du fonds de roulement.

Marion NORMAND explique la réactualisation des plafonds d'emplois et de masse salariale.

Après le BR2 de l'exercice 2017, les plafonds d'emplois et de masse salariale de l'ensemble UGA + établissements rattachés s'établissent ainsi :

- le plafond d'emplois s'élève à 5 586 ETPT (4 554 ETPT sous plafond d'Etat et 1 032 ETPT sous plafond ressources propres) ;
- le plafond de masse salariale s'élève à 367 840 602 € (tableau d'autorisations budgétaires de l'établissement principal).

Éric GUINET souhaite que soit fourni un détail des mises à disposition de personnels.

Marion NORMAND répond que le tableau transmis n'est pas obligatoire au niveau règlementaire et qu'il a été convenu de ne pas détailler les mises à disposition.

Éric GUINET s'interroge sur la prévision des dépenses dans le budget au regard des flux croisés relatifs à FLORALIS.

Pascaline NICOLAS répond qu'elles sont inscrites dans le BR2 à la suite du contrôle fiscal à l'occasion duquel il a été demandé de retracer complètement les opérations de flux entre FLORALIS et l'établissement notamment en matière de TVA.

Anne-Marie GRANET ABISSET demande si dans le cas où il est prévu d'engager une dépense jusqu'au 22 décembre 2017, cette dépense sera exécutée sur le budget 2017 ou 2018.

Pascaline NICOLAS répond que les engagements se font jusqu'au 22 décembre 2017. La dépense impactera donc le budget 2017.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :*

*Pour le budget principal :*

- *les autorisations budgétaires de l'établissement principal (tableau 2)*
- *l'équilibre financier de l'établissement principal (tableau 4)*
- *la situation patrimoniale de l'établissement principal (tableau 6)*

*Pour les budgets annexes :*

- *les autorisations budgétaires pour le SIMSU (tableau 2)*
- *les autorisations budgétaires pour le SID (tableau 2)*
- *l'équilibre financier du SIMSU (tableau 4)*
- *l'équilibre financier du SID (tableau 4)*
- *la situation patrimoniale du SIMSU (tableau 6)*
- *la situation patrimoniale du SID (tableau 6)*

*Pour le budget global (établissement principal + SACD) :*

- *le tableau des autorisations d'emplois (tableau 1 – BR2)*
- *les autorisations budgétaires (établissement principal + SACD) (tableau 2)*
- *l'équilibre financier (établissement principal + SACD) (tableau 4)*
- *la situation patrimoniale (établissement principal + SACD) (tableau 6)*
- *le tableau des opérations pluriannuelles BR2 exercice 2017 (tableau 9)*

Le résultat du vote est le suivant :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice       | 37 |
| Membres présents          | 21 |
| Membres représentés       | 0  |
| Nombre de votants         | 21 |
| Voix favorables           | 21 |
| Voix défavorable          | 0  |
| Ne prend pas part au vote | 0  |
| Abstention                | 0  |

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents le Budget Rectificatif n° 2 et le Budget Rectificatif du SIMSU et du SID tels que présentés.**

*En l'absence d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 8h30.*